

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Réunion de la CLDR du 10 mars 2015
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

Présents : S. ARIMONT, S. BOVY, S. DEHOUSSE, D. DE TEMMERMAN, R. FANIELLE, Y. MATZ, E. NORI, J-C. PATUREAU, G. RONDEAUX, P. VANDAMME

GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS (Agents de développement)

Excusés : C. BOUHON, C. DEPRESSEUX, A. DEGEE, S. FRERE, B. FRANCK, E. DE COUNE, O. DEPAIRON, P. HAOT, C. HONORE, M. JAMAGNE, C. MARK, E. VENDY, G. RONDEAUX, N. SOOLS

Introduction

Monsieur le Président étant retenu et excusé par une séance du conseil d'administration à la CILE, charge le secrétaire, en cas d'absence du vice-président, d'ouvrir la séance et de débiter l'ordre du jour de la séance de la commission.

Approbation du PV du 1^{er} décembre 2014

Le PV est approuvé sans remarque.

1. Réflexion sur les objectifs de développement

Afin de préparer utilement la réunion, les agents de développement avaient transmis préalablement aux membres les documents (cfr annexe) suivants :

- un tableau synthétisant, par thématiques, les atouts/faiblesses/opportunités et pistes de réflexions en vue de répondre aux faiblesses du territoire,
- un guide méthodologique en vue de réfléchir à la formulation des objectifs de développement

En guise d'introduction, les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus d'élaboration d'un PCDR et expliquent que la CLDR en est au stade de

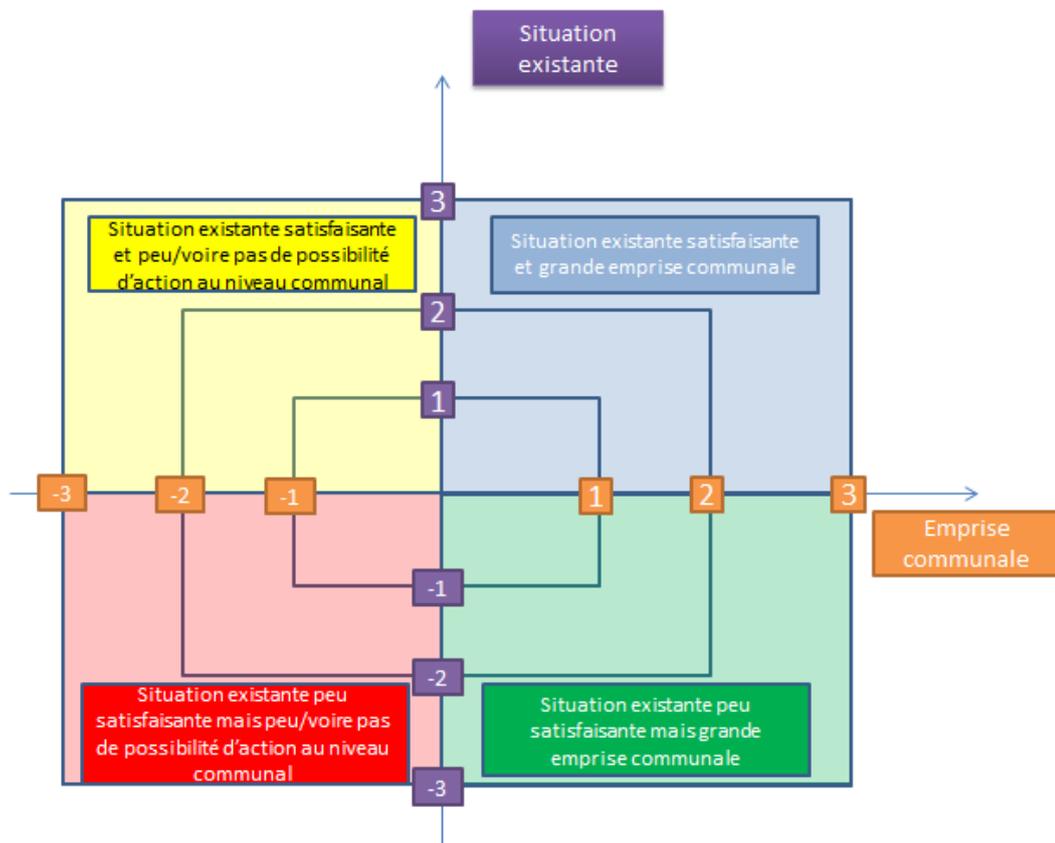
l'élaboration des défis et objectifs de développement. Ils expliquent également que cette réunion traitera les trois thématiques suivantes : environnement, cadre de vie et économie. Avant d'entamer la réflexion, quelques précisions sont fournies quant aux tableaux atouts/faiblesses/opportunités :

- les atouts/faiblesses et opportunités présentés dans le tableau sont le fruit de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne. Ainsi, les opportunités présentées doivent être entendues comme étant des réflexions à mener et à traiter plus spécifiquement ultérieurement, en Groupes de Travail (GT)

- les thématiques ont été définies « artificiellement » afin de pouvoir traiter de manière efficace et cohérente tous les constats qui ont été posés sur le territoire. Les agents de développement expliquent que tous les thèmes sont, dans les faits, en interaction et que des liens seront constamment réalisés entre ceux-ci lors du travail qui sera effectué en GT

En vue de procéder à l'identification des objectifs de développement, les agents de développement proposent aux membres de travailler par grandes thématiques et :

- de compléter ou de modifier si nécessaire les tableaux atouts/faiblesses/opportunités et de les valider
- de replacer chacune des sous-thématiques définies dans les tableaux sur les axes suivants



✓ Environnement

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

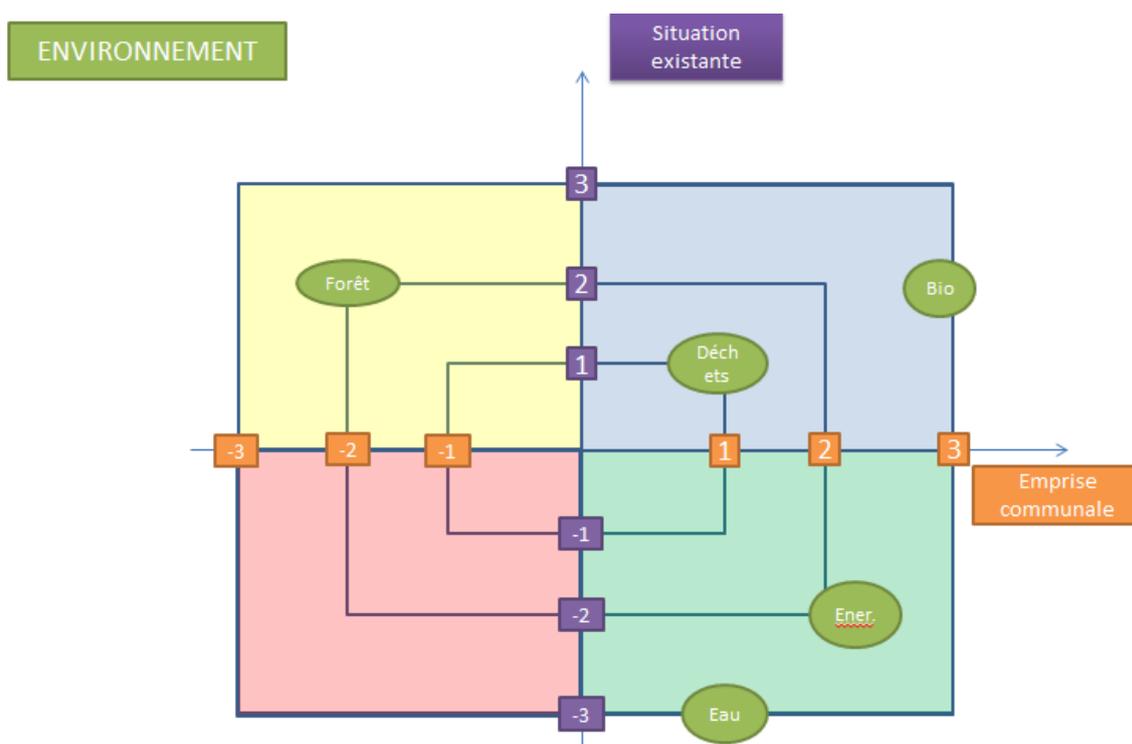
Un membre précise que, bien que la vallée soit située en zone inondable, les inondations sont actuellement régulées grâce aux barrages de la Gileppe et d'Eupen qui permettent d'assurer une gestion anticipée des crues. Seules des inondations au Ry de Vaux ont encore eu lieu récemment et il est précisé qu'il serait également possible d'agir anticipativement, notamment grâce au curage des avaloirs.

Quant aux berges de la Vesdre, elles sont en effet soumises à la pollution de déchets multiples (déchets verts, plastiques...) mais il est précisé que de nombreuses actions sont déjà menées, notamment par le Contrat de Rivière Vesdre (action « rivières propres » et prochainement, mise en place de barrages flottants). Si un travail de sensibilisation est en effet important, il ressort de la discussion qu'il serait également important d'accentuer la répression.

En ce qui concerne la gestion des déchets, la Commune explique qu'il n'y a plus d'agent constatateur depuis un an. Une correction est également demandée en ce qui concerne la localisation du parc à conteneur qui ne se situe pas à Fraipont mais à Trooz

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques environnementales comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de commenter ces choix :

En ce qui concerne la sous-thématique « **eau** », les membres ont qualifié la situation de mauvaise notamment en raison d'une épuration très insuffisante mais aussi de la détérioration des berges de la Vesdre (pollutions diverses) alors qu'un aménagement permettrait leur remise en valeur et leur réhabilitation (par exemple grâce à la rénovation des escaliers descendant vers la rivière). Si le pouvoir d'action communal est relativement faible - les rivières et cours d'eau navigables relevant des voies hydrauliques (compétence régionale) – des actions peuvent être menées à l'échelle communale en ce qui concerne notamment la rénovation des balustrades. Un membre explique d'ailleurs que 20 potelets ont été commandés afin de rénover une partie de la balustrade située au niveau de la Rue Haute. Par ailleurs, la taxation sur les eaux usées est d'application mais un travail de sensibilisation peut être mené à l'échelle communale.

L'état de la **biodiversité** a été qualifié de bon et ce en raison notamment des réserves naturelles et des zones Natura 2000 présentes sur le territoire. La Commune possède un fort pouvoir d'action sur cette thématique puisqu'un travail de sensibilisation (en partenariat avec Natagora) peut être effectué et qu'une valorisation des sites naturels protégés peut être effectuée dans un cadre touristique.

Les **forêts** de Trooz sont principalement privées et la gestion de celles-ci est de la compétence du Département Nature et Forêts (DNF). La qualité des forêts, en majorité constituée de feuillus, est qualifiée de bonne mais la Commune possède un faible pouvoir d'action à ce niveau. Il est néanmoins précisé que la Commune veille au bon entretien du Bois de Banneux (dont elle est propriétaire en partie avec la Ville d'Arlon) dans lequel elle a assuré la restauration de la pyramide ainsi que l'entretien de chemins et sentiers.

En matière de gestion **énergétique** de son patrimoine immobilier, la Commune possède un beau potentiel d'actions. En effet, d'une part la Commune est propriétaire de nombreux bâtiments et d'autre part, beaucoup d'aménagements peuvent être réalisés : isolation des bâtiments, placement de panneaux photovoltaïques, réalisation d'audits énergétiques, amélioration de la ventilation des bâtiments, installation de chaudières performantes... Ces aménagements sont aisément réalisables et peuvent également être très rapidement amortis. Actuellement, seule l'école de Prayon est équipée de panneaux photovoltaïques et les châssis de la salle Floréal ont été changés.

La propreté publique via la gestion des **déchets** est également un élément sur laquelle la Commune peut avoir prise mais dans une mesure relative. Le nouvel engagement d'un agent constatateur serait un plus mais ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes. Les membres expliquent également que la sensibilisation demande un travail important mais qu'elle porte peu ses fruits. Un travail sur un autre niveau doit être effectué. Un membre informe l'assemblée que des projets novateurs ont été mis en place dans certaines communes afin d'encourager les personnes à faire des composts et à diminuer les déchets verts, par

exemple grâce à la distribution gratuite de deux poules et d'un poulailler à une partie de la population. Mais de manière générale, la répression ainsi que la taxation sont évoquées comme deux solutions permettant peut-être une amélioration de la situation. La Commune précise également que la gestion des déchets sauvages représente un coût annuel de 15.000 à 16.000 € par an. Elle ajoute que ces dépôts ne concernent pas seulement les citoyens mais également les entreprises.

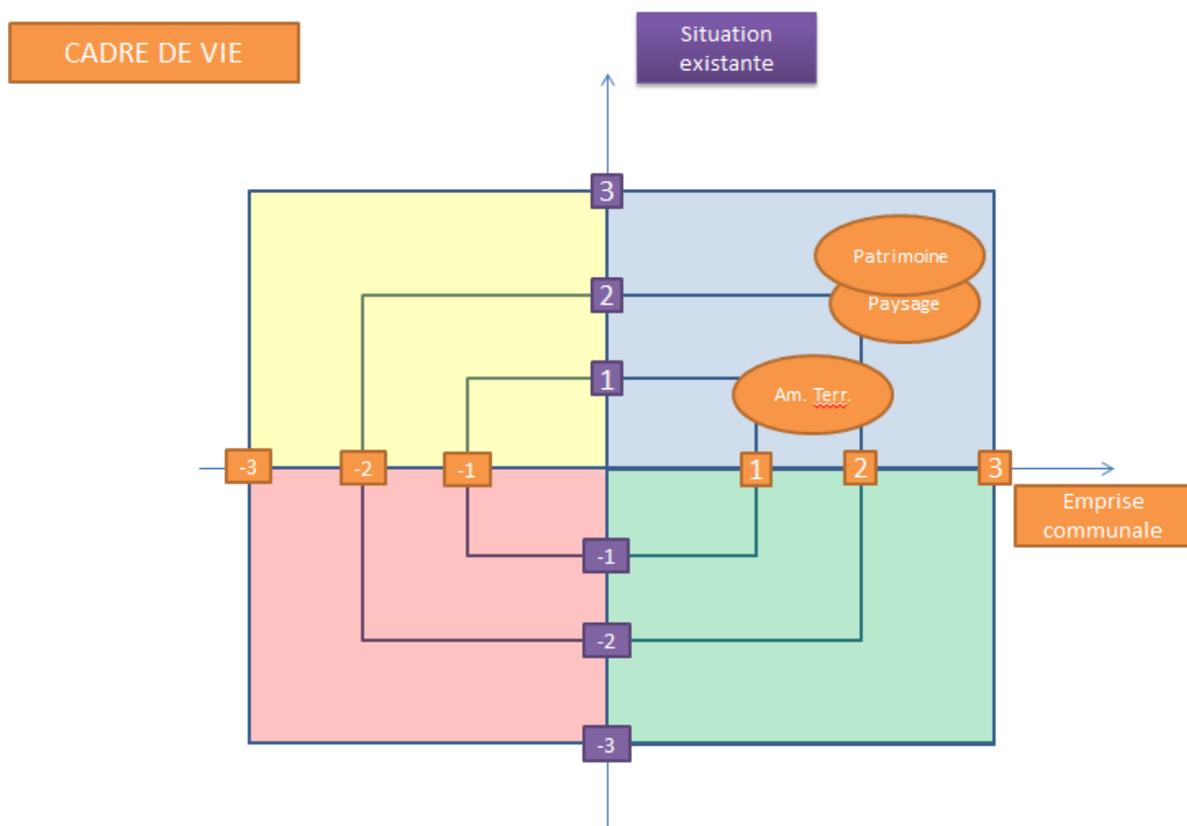
✓ Cadre de vie

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Un membre précise qu'un inventaire des points de vue a été réalisé par la CCATM il y a une dizaine d'années.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques paysages, patrimoine et aménagement du territoire, comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

Les **paysages**, qualifiés d'exceptionnels, sont considérés comme un atout très important de la Commune qui présente la caractéristique d'être située sur deux zones géographiques (Ardenne

et Pays de Herve). Par ailleurs, ceux-ci peuvent être mis en valeur facilement et sans grand budget par la Commune (nettoyage, débroussaillage, installation de petit mobilier urbain afin de favoriser la convivialité...). Monsieur De Temmerman ajoute qu'en termes de tourisme, la valorisation de ces points de vue représente une belle opportunité pour renforcer un tourisme de promenades qui se développe de plus en plus sur le territoire, comme le confirme l'augmentation de la vente des cartes de l'entité. Par ailleurs, il explique que trois projets ont été rentrés par la Commune afin de valoriser les promenades et la mobilité douce dans l'entité :

- FEDER : projet de la Vesdrienne permettant de relier Chênée à Raeren

- LEADER : fiche présentée dans le Plan de Développement Stratégique du GALOVA et qui défend la volonté de former et de mettre à disposition du personnel en vue d'entretenir les chemins et sentiers et de concrétiser le projet CyclOVA.

- Liège-Europe-Métropole : Les communes de Chaudfontaine et Trooz ont reçu une promesse de principe d'un subside de 85.000 € subside qui pourra soit compléter un éventuel subside du FEDER pour l'aménagement de la Vesdrienne soit créer et valoriser un itinéraire de mobilité douce entre les gares de Trooz et de Chaudfontaine.

Un membre ajoute qu'en 2014, 70 km de chemins et sentiers ont été réaménagés et nettoyés grâce à un partenariat avec l'EFT Coudmain et que cette expérience sera réitérée en 2015.

Ces projets impliquent que le paysage même de la Commune va fortement évoluer dans les dix prochaines années.

Concernant le **patrimoine historique** de Trooz, les membres constatent qu'il est important et qu'il mérite une mise en valeur. Il serait intéressant de se pencher sur la réalisation d'un inventaire en collaboration avec la CCATM et à partir du travail mené par le Contrat de Rivière Vesdre. Les agents de développement ajoutent que des travaux (mise en valeur, rénovation...) peuvent être pris en charge par les subsides du Petit patrimoine populaire wallon (PPPW) mais que, en cas de travaux dont le coût est important, le développement rural peut intervenir en complément via le PCDR.

L'aménagement du territoire a été identifié comme étant du ressort de la Commune.

Plusieurs problématiques ont été mises en avant :

- la crainte que la Commune soit de plus en plus confrontée au développement de projets immobiliers portés par des promoteurs privés, sans le respect des caractéristiques de la Commune

- l'aménagement du lieu-dit les Longtraz et la réflexion sur la reconversion des carrières s'avèrent indispensables si l'on veut soutenir une cohérence territoriale dans la vallée et si l'on souhaite éviter la création d'un chancre et valoriser cet espace qui présente un potentiel.

- les villages de l'entité semblent évoluer en vase clos et l'on ressent un manque général de cohésion. Des aménagements des espaces publics permettraient d'améliorer cette situation (aménagement de places dans les villages, de lieux de convivialité, de mobilier urbain...)
- la Commune possède une ébauche de Schéma de Structure. Il serait important de clarifier la position communale par rapport à cela.

Il est d'ores et déjà suggéré que les 2 GT suivants soient mis en place :

- GT « Patrimoine »
- GT « Espaces publics » (en collaboration avec la CCATM)

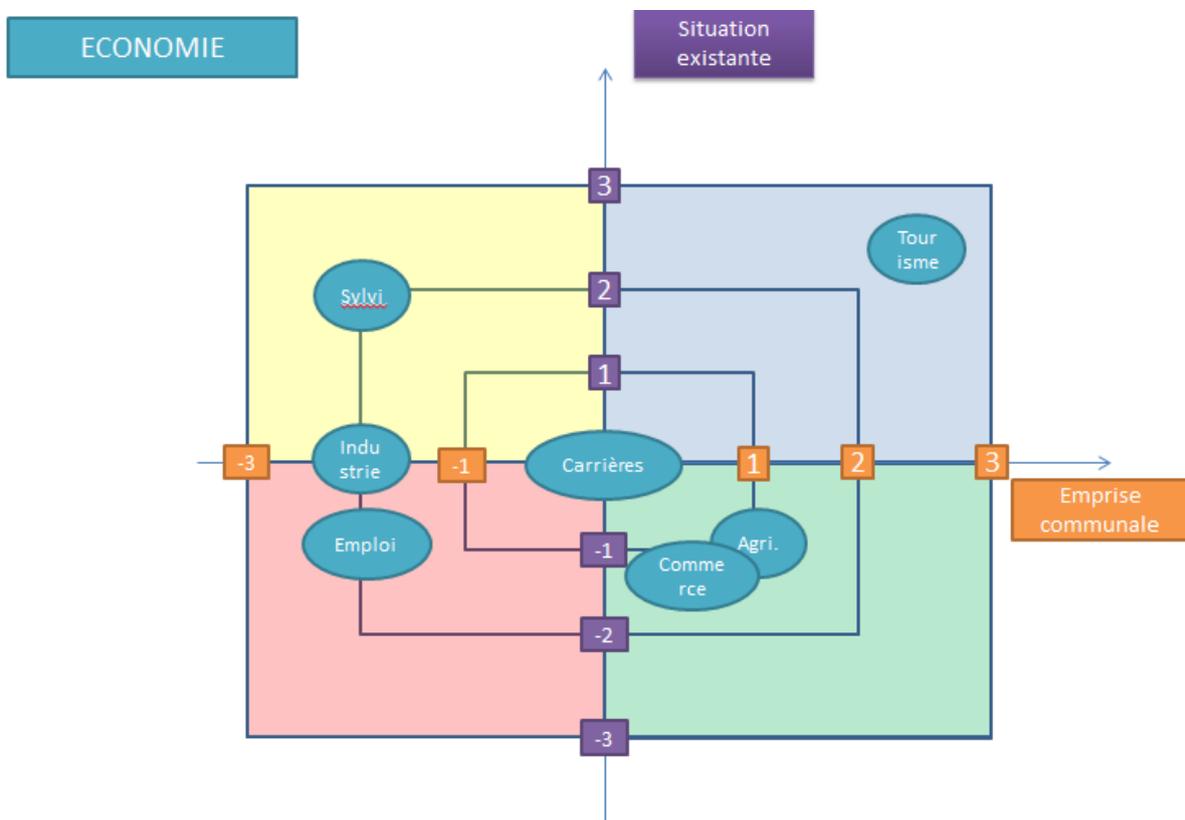
✓ **Economie**

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Aucune remarque n'a été émise.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques économiques, comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

La Commune possède une faible emprise sur le développement et la bonne santé des industries puisque la gestion du zoning revient à la SPI et que la taxe sur les entreprises est actuellement régionalisée. Cependant, face aux nombreux chancres présents, il serait intéressant de mener une réflexion sur les possibilités de réaffectation de certains sites industriels. Monsieur De Temmerman explique qu'un projet privé de développement de logements et de commerces est en cours de réflexion sur le site Imperia.

En matière de soutien à l'**emploi**, la Commune est actuellement l'un des plus gros employeurs sur l'entité et peu d'actions sont de son ressort afin d'améliorer le niveau de vie de ses citoyens.

Le **tourisme** est un secteur qui se porte de mieux en mieux, qu'il convient de soutenir et de développer. La Commune possède plusieurs moyens d'actions : promotion, communication, entretien des sites naturels, développement de promenades, réflexion sur le développement d'un tourisme lié à la pêche...

Bien qu'encore qualifiée de rurale, la Commune de Trooz compte de moins en moins d'**agriculteurs**. Cependant, on remarque que des demandes existent de plus en plus en ce qui concerne le développement des circuits courts. Une fiche-projet sur cette thématique a d'ailleurs été insérée dans le dossier de candidature du GALOVA. Par ailleurs, il serait intéressant d'envisager la création d'un marché de produits locaux... Si l'agriculture est en difficulté, la **ylviculture** se porte bien mais ce secteur reste du ressort des privés.

Au niveau de la santé **commerciale** de Trooz, elle est de moins en moins bonne. On observe une désertification des villages par les commerces de proximité en raison notamment des prix plus élevés qui y sont pratiqués et de la forte attractivité des centres commerciaux présents sur les territoires voisins. Plusieurs pistes de réflexions sont lancées :

- aménager les centres de villages pour les rendre plus conviviaux et en refaire des lieux de vie afin de lutter contre le phénomène de cité dortoir
- encourager les promoteurs privés à développer des projets de logements assortis de surfaces commerciales en réponse notamment à un vieillissement de la population qui génère une moindre mobilité des personnes âgées
- encourager l'installation de commerces proposant des produits différents que ceux des grandes surfaces (produits locaux, bio...) et valoriser le fait que les loyers des surfaces commerciales sont très inférieurs à ceux proposés dans les communes voisines
- redévelopper des marchés
- mettre à disposition des bâtiments publics en vue d'y développer des espaces multi-services
- défendre et promouvoir les commerces existants

Un membre se rappelle également qu'un projet d'ADL avait été déposé par la commune en partenariat avec celle de Chaudfontaine dans le passé. Monsieur De Temmerman explique que ce projet n'a pas pu aboutir suite au retrait de Chaudfontaine et parce que la commune de Trooz seule ne remplissait pas les critères d'éligibilité.

Enfin, le secteur **carrier** est voué à disparaître. La Commune devrait d'ores et déjà contacter la carrière Holcim et envisager, avec les exploitants, une réfection du site.

2. Conclusion

Cette réunion a permis de récolter les informations nécessaires à une première réflexion sur les thématiques pouvant faire l'objet d'objectifs de développement. La prochaine réunion, fixée au lundi 16 mars 2015, permettra de travailler de manière similaire sur les trois thèmes restant à savoir les services et la vie associative, le logement et la mobilité.

Dans la foulée de cette réunion, les agents de développement pourront entamer un travail de rédaction des objectifs de développement. Des propositions seront transmises aux membres lors d'une réunion ultérieure. Des groupes de travail seront ensuite mis en place. Leur travail consistera en la définition d'actions concrètes qui pourront déjà être menées sur le terrain mais aussi sur la définition des différents projets qui pourront être menés à long terme et qui pourront faire l'objet d'une fiche dans le PCDR.

La réunion se clôture à 21.30